

Un médecin
libéral à portée
de clic
24h/24 et 7j/7

La Téléconsultation médicale

24h/24 et 7j/7



Afin de vous faciliter l'accès aux soins, profitez du **service de téléconsultation** intégré dans votre contrat d'assistance et **bénéficiez sans surcoût supplémentaire, d'un accès direct à un médecin libéral 24h/24 et 7j/7** où que vous soyez.

ECRIT



APPEL VISIO



AUDIO



3 canaux de communication



Accès à un réseau de praticiens inscrits au conseil de l'Ordre des médecins

De nombreuses disciplines médicales : généralistes, pédiatres, dermatologues, gynécologues, psychiatres, urologues, nutritionnistes



3 types d'actes réalisés par les médecins

- **Consultation médicale**
- **Prescription médicale** permettant l'accès à des médicaments remboursables
- **Compte-rendu** pouvant être envoyé au médecin traitant

Concrètement comment ça marche ?

Grâce à ce service compris dans votre contrat d'assistance, vous pouvez bénéficier de **téléconsultations médicales pour chaque bénéficiaire sans rien déboursier**.



3 CANAUX de communication au choix

Pour contacter un médecin, c'est très simple. **Connectez-vous** et **posez-lui directement votre question** par **écrit, appel visio** ou **audio**.

24h/24
7j/7

UN ACCÈS AU SERVICE 24h/24 et 7j/7

pour tout bénéficiaire majeur

Accédez rapidement à un **médecin généraliste** ou **spécialiste** grâce à un large réseau couvrant de nombreuses disciplines médicales (dermatologie, pédiatrie, cardiologie...).



UN DIAGNOSTIC et une ordonnance si besoin

Le médecin vous adresse un **diagnostic** adapté ainsi qu'une **ordonnance**. Un rapport complet peut également être envoyé au médecin traitant.

MODE d'emploi



09 69 32 49 19



1 Première utilisation du service :

J'appelle mon numéro d'assistance au **09 69 32 49 19**

Un chargé d'assistance enverra un SMS contenant un lien d'accès à la plateforme web ainsi qu'un code d'activation

2 Pour un accès régulier, je me connecte à mon espace adhérent rubrique TÉLÉCONSULTATION



Mutuelle Mieux-Etre - Téléconsultation VBTP - 12/2023



Suivez-nous sur    www.mieux-etre.fr